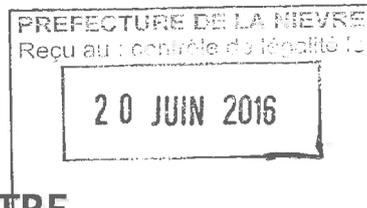




Publication le 20 JUIN 2016



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2016-36

L'an **deux mille seize**, le **sept juin**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle BONNICEL**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juin 2016

Etaient présents : Mme BONNICEL, M. FRIAUD, Mme LACOUR, Mme ROBIN-CHAUVOT, Mme DUBOIS, M. MARCONNET, Mme ALTMAN, M. DAMBRINE, M. SAGET, M. FICHOT, Mme VATAN (*jusqu'à 19 h 00*), M. DUBOIS, M. REVERCHON, Mme LAROCHE, Mme POIRIER, M. MORAND, Mme DUCOURTIOUX, M. COIGNET, M. GUERIN, Mme THOMAS, M. GAUTHERON, Mme KELLER, M. MOTTAIS, M. SICOT, Mme GRAILLOT, Mme DESABRE, M. LECHER.

Avaient donné procuration : Mme VATAN à Mme ROBIN-CHAUVOT (*à partir de 19 h 00*), Mme MARCEL à M. FRIAUD, M. BENEDIT à Mme DESABRE.

Madame Colette DUCOURTIOUX a été désignée Secrétaire de séance.

OBJET : Motion de soutien au personnel communal.

Madame le Maire expose que par cette délibération, le Conseil Municipal de Varennes-Vauzelles réaffirme son soutien plein et entier à l'ensemble du personnel municipal de Varennes-Vauzelles et condamne toute remise en cause de son professionnalisme, de sa probité et de la qualité du travail accompli au service des Vauzelliens et des Vauzelliennes.

Par cette délibération, le Conseil Municipal de Varennes-Vauzelles réaffirme son attachement au statut des fonctionnaires, statut qui protège chaque agent de toute pression d'où qu'elle vienne, statut qui affirme la neutralité des agents publics et statut qui, enfin, garantit la continuité d'un service public de qualité.

Par cette délibération, le Conseil Municipal de Varennes-Vauzelles affirme que les agents publics, qu'ils soient issus de la Fonction Publique territoriale, hospitalière ou encore d'Etat, constituent une richesse au service des Français et de la France, et non pas un coût.

Adopté par 24 voix et 5 abstentions.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varennes-Vauzelles, le 14 juin 2016

Le Maire,



Isabelle BONNICEL

